

**Procès-verbal de l'assemblée des délégués du Réseau Santé de la Sarine
du mercredi 14 décembre 2016, à 17h30**

Présidence : M. Carl-Alex Ridoré, Préfet

Présents : 53 délégués représentant 25 communes

Excusés : *Pour le Comité de direction :*
Mmes A. Burgener Woeffray, M. Roos Bovey

Pour les délégués :

Mmes Catherine Chenux – Chésopelloz, Chantal Angéloz – Corminboeuf, Laetitia Chatagny – Corserey, Brigitte Python – La Sonnaz, Martine Halter – Le Mouret, Catherine Gasser – Marly, Gisèle Locatelli – Villars-sur-Glâne, Josi Eichhorn – Fribourg, Lauraine Peisl - Fribourg
MM. Claude Mettraux – La Brillaz, Fabien Schafer – Gibloux, Claude Friderici – Noréaz, Pierre Gumy – Ponthaux, Fernando Ardito – Fribourg, Gabriel Daguet – Fribourg, Mathieu Perrin - Fribourg

M. le Président ouvre cette assemblée et souhaite la bienvenue à chacun. Il excuse Mme Andréa Burgener Woeffray, membre du Comité de direction, et annonce une arrivée plus tardive de M. Laurent Dietrich, membre du Comité également. MM. Marco Aurelio Andina et Benjamin Gasser, représentants de Villars-sur-Glâne au sein du Comité de direction, devront quitter l'assemblée à 18h45.

La présente assemblée a été convoquée par courrier du 21 novembre 2016. L'ordre du jour n'appelle aucune remarque, il est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juin 2016
2. Informations du Comité
3. Budgets 2017
 - a) Budget de fonctionnement 2017 du Réseau santé de la Sarine
 - b) Budget des investissements 2017 du Réseau santé de la Sarine
 - c) Vote final
4. Plan financier 2017 – 2021
5. Désignation de la fiduciaire pour les comptes 2016 à 2017
6. Elections statutaires – Représentation de Sarine-Nord au Comité de direction
7. Divers

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée peut valablement délibérer.

Les scrutateurs qui vont œuvrer ce soir sont Mmes Jeanine Trinchan de Treyvaux, Monique Pache de Fribourg et M. Marc Lüthi de Belfaux.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juin 2016

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 8 juin 2016 est approuvé avec remerciements à Mme Gross pour sa rédaction.

2. Informations du Comité

M. le Président a différentes informations à communiquer car il est important que certains détails soient donnés sur les points essentiels qui ont marqué cette année 2016.

2016 :

L'année 2016 a été la première année de fonctionnement du Réseau santé de la Sarine (ci-après : RSS). Elle a été marquée par l'entrée en fonction des nouveaux organes. Un bilan très positif peut être tiré de cette première année de fonctionnement.

2017 :

L'année 2017 sera consacrée à la poursuite de la mise en place du nouveau Réseau et à la préparation de l'entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018 de la loi Senior+.

Pour les Services transversaux (Finances – Ressources humaines – Informatique)

2016 :

Une gestion unifiée des services opérationnels (comptabilité, RH, informatique, etc.) a été mise en place, avec des logiciels métiers opérationnels à tous les niveaux.

2017 :

Cette année sera consacrée à la mise en place des valeurs du RSS et à la formalisation des différents processus qualité.

Pour le Service d'aide et de soins à domicile (SASDS)

2016 :

L'année 2016 a été consacrée à la dissolution de la Fondation pour l'aide et les soins à domicile qui a, en théorie, terminé son activité au 31.12.2015. Elle est devenue le SASDS qui a été intégré d'une manière pleine et entière au sein du RSS. Sur le terrain, cela a nécessité beaucoup de temps et de travail. **M. le Président** tient à remercier M. Jacques Pollet, Directeur général du RSS, la cheffe de service du SASDS, Mme Angela Clavel, et l'ensemble des personnes qui ont réalisé ce travail conséquent qui se poursuivra en 2017.

En 2016 également, la dotation du SASDS a été augmentée de 4 EPT.

2017 :

Durant cette année, des réflexions se poursuivront sur l'organisation du service, en collaboration avec la cheffe de service et les chefs d'antenne.

Il est également prévu d'augmenter la dotation de 4 EPT en 2017 pour répondre aux besoins des équipes dans les différentes antennes.

Pour le Home médicalisé de la Sarine

2016 :

Une réorganisation des secteurs a été effectuée. Une réflexion a été initiée par le Comité de direction, le Directeur général et la cheffe d'établissement sur le nombre de lits au HMS. Actuellement, le HMS héberge 110 résidents répartis dans 101 chambres. Il y a donc encore des chambres à deux lits. Il y a 10 ans, au moment où le crédit d'agrandissement a été voté, l'un des arguments avancés avait été la décision prise de supprimer les chambres à deux lits, à l'exception de quelques-unes qui seraient maintenues pour les couples. Le Comité de direction a constaté que

cette promesse faite à l'époque n'avait pas été entièrement tenue et a décidé d'empoigner à nouveau ce dossier. **M. le Président** rappelle également aux délégués la difficulté à trouver des personnes qui acceptent de venir vivre au HMS, tout en sachant qu'ils devront partager leur chambre avec une autre personne, inconnue jusque-là.

Une étude sur l'optimisation du bâtiment a débuté en 2016. Cette étude a fait l'objet d'une demande de crédit en décembre 2015.

2017 :

Les premiers travaux de rénovation du bâtiment vont débuter, avec notamment le passage à la téléphonie IP et le changement de l'appel malade.

Pour le Service d'ambulance de la Sarine

2016 :

L'année 2016 a permis de dresser un premier bilan interne de la convention SMUR passée avec le HFR. Il y a une année que cette convention a été élaborée. Conformément aux clauses prévues dans cette convention, le HFR a été abordé pour un bilan commun.

Une réorganisation des secteurs a également été effectuée et l'étude sur l'optimisation du bâtiment s'est portée sur le bâtiment du SAS également.

2017 :

Il s'agira de prendre position par rapport à la nouvelle route d'accès au HFR qui n'a, à ce jour, pas encore obtenu une unanimité tout à fait totale entre les différents partenaires. En notre qualité de Réseau, nous sommes concernés à double titre, d'une part par l'agrandissement du HFR et d'autre part pour l'accès aux urgences pour les véhicules ambulances. A ce jour, nous n'avons pas été abordés en notre qualité d'utilisateur. Le deuxième élément pour le RSS consiste pour le HMS à s'assurer que tant les collaborateurs du HMS, que les familles des résidents, disposent de moyens leur permettant d'accéder au bâtiment.

Durant cette année, le changement de deux ambulances est également prévu. Celui-ci avait fait l'objet d'un appel d'offre qui a été voté l'année dernière.

Il est 17h50, arrivée de M. Laurent Dietrich, membre du Comité de direction.

Pour la Codems

2016 :

En 2016, le RSS, par l'intermédiaire de la Codems, s'est associé à l'étude démographique réalisée en partenariat avec les CO. Cette étude a été présentée durant l'année et démontre les besoins essentiels pour le district de la Sarine durant les prochaines années. En collaboration étroite avec les différents directeurs d'EMS du district de la Sarine, la Codems a par ailleurs défini des recommandations en matière de construction d'EMS. Elle a fait œuvre de pionnier. Les résultats de ces discussions seront présentés lors d'une prochaine assemblée des délégués du RSS.

2017 :

Durant cette année, il s'agira de préparer les conventions qui seront signées avec les différents EMS. Un projet d'organe de coordination sera également mis à l'étude.

La mise à jour du plan de médicalisation sera effectuée. Selon les informations en possession de **M. le Président**, le canton devrait au début de l'année sortir le plan de médicalisation des soins pour la période 2017-2021.

2018 :

La Codems sera définitivement intégrée au sein du RSS.

Pour la Commission pour les indemnités forfaitaires (CIF)

2016 :

Avec les autres commissions de district, harmonisation des pratiques des 7 commissions.

2017 :

Un des éléments phares pour cette commission en 2017 sera la mise en place d'un poste de gestionnaire des prestations. La gestion des indemnités forfaitaires représente plus de 3 millions qui sont octroyés chaque année. Ce montant de 3 millions se divise en indemnités d'un maximum de Fr. 25.— par jour et par personne. Il s'agit d'un gros travail, en termes de suivi et d'octroi des montants. **M. le Président** confirme la conviction du comité de la mise en place d'un poste de gestionnaire de prestations.

M. le Président a terminé avec les informations du Comité. Il ouvre la discussion. **M. le Président** rappelle qu'il s'agit d'un énorme travail réalisé en 2016 par les différents organes. Ce travail se poursuivra en 2017. La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe directement au point 3) de l'ordre du jour : Budgets 2017.

M. le Président annonce l'arrivée du Dr Benoît Gumy. Il tient à le remercier pour sa présence assidue et appréciée à chaque assemblée. Il annonce également la présence de Mme Regula Saner, journaliste aux Freiburger Nachrichten.

3. Budgets 2017

M. le Président commence par le budget de fonctionnement. Il tient en préambule à relever que ce budget 2017 se caractérise par une diminution de Fr. 301'384.— par rapport au montant facturé l'année dernière aux communes. Le budget 2017 s'élève à Fr. 6'223'900.— contre Fr. 6'525'284.— en 2016. Entre 2013 et 2017, nous pouvons relever une diminution graduelle des participations communales, soit de plus de 1 million de francs. Il s'agit de la résultante d'un travail de synergies, tout en maintenant la qualité des prestations, et non pas de restrictions budgétaires à proprement parler. Le bénéfice prévu du HMS sera porté au bilan du RSS.

M. le Président donne la parole à M. Jacques Pollet, Directeur général, pour quelques compléments.

M. Jacques Pollet explique que ce budget a été travaillé et établi avec les différents services. C'est la première fois qu'il est réalisé comme celui des communes, c'est-à-dire que chaque service a travaillé sur son propre budget qui a ensuite été travaillé au niveau de la Direction générale pour au final être validé par le Comité de direction.

Au niveau du HMS, M. Jacques Pollet tient à relever la grande différence entre le budget 2016 et le budget 2017, qui engendre une diminution des charges facturées aux communes car le budget passe d'un budget déficitaire de Fr. 161'400.— à un budget bénéficiaire de Fr. 12'300.--. Cette amélioration est notamment liée à la réorganisation des services afin d'être plus performants et

de pouvoir bénéficier de dotations plus adaptées aux besoins effectifs. Un travail d'analyse a également été effectué au niveau des dépenses afin de les compresser le plus possible. Pour le HMS, les calculs ont été faits sur la base d'une moyenne de 105/106 résidents en raison de la difficulté à trouver des personnes qui acceptent de rentrer dans des chambres à deux lits, mais également en raison de l'augmentation des lits médicalisés en 2017 dans les autres EMS du district.

Au niveau du SASDS, l'augmentation est principalement liée à l'augmentation des équivalents plein temps (4,2 EPT), en lien notamment avec un nombre croissant des prestations facturées aux patients.

Au niveau du Service d'ambulance de la Sarine, nous pouvons relever une diminution de Fr. 180'000.— liée au fait que nous avons prévu l'achat de deux ambulances en 2016. La procédure d'appel d'offres publique est compliquée et demande beaucoup de temps. Cette procédure est en phase finale. L'achat devrait se concrétiser en 2017. Le premier amortissement aura lieu en 2018. Un travail a également été réalisé au niveau de la réorganisation du Service d'ambulance.

Au niveau du PassePartout Sarine, il s'agit d'un montant anecdotique. Tous les matins, nos téléphonistes-réceptionnistes répondent à la centrale téléphonique du PassePartout et gèrent les transports et les contacts avec les clients et les chauffeurs.

Au niveau du rattrapage des frais financiers, la diminution est liée au fait que chaque année, il y a le remboursement de la dette.

En conclusion, **M. Jacques Pollet** tient à relever l'amélioration de Fr. 313'684.— par rapport au budget 2016.

M. le Président remercie M. Pollet pour ses explications et ouvre la discussion avant de passer à la lecture des documents, page par page. La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** commence la lecture du budget.

Page 2 : Récapitulatif des participations communales

La parole n'est pas demandée.

Pages 3-4-5 : Administration générale

La parole n'est pas demandée.

Pages 6 à 12 : Santé

La parole n'est pas demandée.

Pages 13 à 17 : Soins ambulatoires

La parole n'est pas demandée.

Pages 18 à 21 : Service d'ambulance de la Sarine

La parole n'est pas demandée.

Page 22 : Prévoyance sociale

La parole n'est pas demandée.

Budget d'investissements – pages 23 et 24

M. le Président tient à formuler quelques remarques préliminaires.

En 2016, le budget d'investissement a mis l'accent sur la question des outils informatiques nécessaires à la mise en place du RSS et les différentes études d'optimisation du bâtiment qui ont démontré la nécessité de certains remplacements (ambulances, fours et verticalisateurs).

En 2017, le budget d'investissement met essentiellement l'accent sur la question de l'amélioration des logiciels informatiques et sur les premiers travaux faisant suite à l'étude d'optimisation réalisée. Il y aura également différents remplacements liés notamment à l'informatique, à la buanderie ou au SASDS.

M. le Président donne la parole à M. Pollet pour quelques explications supplémentaires.

Le tableau récapitulatif suivant est présenté aux délégués :

	Budget 2017
Informatique Hardware	109'000.00
Informatique Software	65'500.00
Etude phase préliminaire bâtiment	196'000.00
Travaux chauffage au sol	117'000.00
Divers travaux de rénovation bâtiment	102'500.00
Etude pour appel malade	18'000.00
Achat d'une calandre	18'000.00
Achat d'une machine à laver le linge	27'000.00
Achat vêtements de travail	32'000.00
Achat de 2 voitures de service	30'000.00

M. Jacques Pollet explique que pour 2017, la décision a été prise de séparer le Hardware et le Software et de les présenter indépendamment, notamment en raison du degré d'amortissement qui est différent.

Suite à l'analyse du bâtiment qui a été effectuée avec les architectes, les premiers travaux urgents sont présentés. Il s'agit de travaux de chauffage au sol et de différents travaux de rénovation du bâtiment. Différentes études sont demandées par nos ingénieurs et architectes, notamment en lien avec l'appel malade qui doit être changé afin d'être optimal par rapport à ce qui se trouve actuellement sur le marché.

Le HMS a conclu des contrats avec deux EMS pour l'entretien de leur linge. Malheureusement, certaines machines arrivent en bout de course, notamment la calandre et la machine à laver qui toutes deux doivent être changées pour permettre d'optimiser ce travail. Au niveau de l'achat des vêtements de travail, l'idée est d'unifier les vêtements au sein du HMS.

Le SASDS dispose de 9 véhicules de service, dont 2 qui sont usagés. Le Comité de direction a souhaité qu'une étude soit réalisée en 2017 afin d'optimiser l'utilisation de ces véhicules. Il y a actuellement des montants importants qui sont payés pour les frais liés à l'utilisation des véhicules privés des collaborateurs.

M. le Président remercie M. Pollet et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Avant de passer au vote, **M. le Président** ouvre la discussion sur le budget des deux commissions rattachées au RSS, la Commission pour les indemnités forfaitaires et la Codems, pages 25 à 28. La parole n'est pas demandée.

M. le Président poursuit la lecture du budget :

Pages 29 à 37 : récapitulatif des participations communales, par secteur, selon les clés de répartition statutaire

La parole n'étant pas demandée, **M. le Président** passe au vote le budget de fonctionnement 2017 du Réseau santé de la Sarine.

A l'unanimité, le budget de fonctionnement 2017 du Réseau santé de la Sarine est approuvé.

M. le Président passe au vote le budget des investissements 2017 du Réseau santé de la Sarine.

Tous les investissements figurant au budget 2017 du Réseau santé de la Sarine sont approuvés à l'unanimité.

M. le Président remercie les délégués, M. Jacques Pollet, Directeur général, M. Christophe Werro, chef des finances, les chefs de service, ainsi que les collaborateurs qui ont travaillé à la présentation de ces budgets.

Les délégués applaudissent.

4. Plan financier 2017 – 2021

Avant de donner la parole à M. Jacques Pollet, **M. le Président** souhaite communiquer quelques informations.

Actuellement, il n'y a pas d'obligation légale de présenter un plan financier à notre assemblée des délégués. C'est une obligation prévue dans le projet de loi sur les finances communales qui vient d'être mis en consultation par le Conseil d'Etat il y a quelques semaines. Cette obligation sera effective à partir de 2020.

Pour le Comité de direction, au vu du travail de mise en place du Réseau santé de la Sarine, le fait d'avoir une présentation transparente et professionnelle et de présenter un projet de plan financier lors de cette assemblée des délégués lui est apparu comme une évidence. Le Comité ne voulait pas attendre 2020. Le plan financier pour 2018-2020, à proprement parler, ne sera présenté que l'année prochaine car ce n'est qu'à ce moment-là qu'entrera en vigueur la loi Senior+ et que la Codems sera intégrée au sein du RSS. Ce premier plan financier sera présenté en décembre 2017 et sera plus étoffé (tableau d'investissements, comptes par nature, indicateurs financiers).

M. le Président donne la parole à M. Jacques Pollet.

M. Jacques Pollet explique qu'un plan financier est difficile à réaliser car il est construit en fonction des éléments connus sur le moment. Tout bouge et tout évolue. Par exemple, le fait que le Conseil d'Etat décide d'augmenter de 0,4% la grille salariale n'était pas connu au moment de l'élaboration de ce plan financier. Il y a toujours des décisions cantonales, fédérales et du Comité de direction qui influencent un plan financier.

Le HMS se retrouverait, par exemple, en 2017-2018, avec un bénéfice, alors que les années suivantes, il y aurait plutôt un déficit, lié notamment à la mise en place des paliers au niveau du Conseil d'Etat et à l'application de la LPers pour le personnel. L'AFIPA a demandé d'augmenter les frais de pension de Fr. 103.— à Fr. 106.— en lien avec cette problématique qui concerne tous les EMS du canton, et pas uniquement le HMS.

Pour le SASDS, l'augmentation est liée à l'analyse démographique réalisée et à l'augmentation de dotation de 4 EPT par année (augmentation des recettes mais aussi des charges).

Pour le SAS, l'augmentation de la subvention communale en 2018 est d'une part liée à l'achat de deux ambulances en 2017 (montant voté de Fr. 630'000.— pour deux ambulances), avec un amortissement sur 7 ans, et d'autre part aux augmentations de paliers.

Pour le PassePartout, il s'agit des augmentations de salaires.

Le rattrapage des **frais financiers** devrait continuer à diminuer pour arriver à zéro vers 2022-2023.

Pour le RSS, il s'agit donc d'évaluations qui démontrent ce qui peut arriver ces prochaines années, en fonction des éléments connus aujourd'hui.

Pour la Codems, cela représente un montant de 8,9 millions prévu en 2017 et de 8,7 millions pour 2018. A partir de 2019, il y a de nouveaux amortissements qui sont prévus pour la construction de l'EMS du Gibloux, de l'EMS des Martinets et pour 2021, de celui du Manoir.

Au niveau de la Commission pour les indemnités forfaitaires, le montant augmente chaque année. Nous avons pris comme base de travail, par rapport à ce qui est connu pour les six derniers mois, une augmentation annuelle de Fr. 150'000.— liée au vieillissement de la population et au fait que les indemnités sont de plus en plus connues et reconnues.

M. le Président remercie M. Pollet. Il rappelle que les facteurs essentiels qui influencent ce plan financier sont d'une part liés aux aspects salariaux, augmentation des EPT (notamment pour le SASDS), octroi des paliers pour l'ensemble des collaborateurs du RSS (selon la LPers), et d'autre part, ils sont liés au vieillissement de la population, aux investissements propres au RSS et aux investissements des différents EMS au travers de la Codems. **M. le Président** rappelle, pour les délégués qui n'étaient pas forcément présents il y a 5 ans, que lorsque la décision a été prise de faire un rattrapage des frais financiers, il s'agissait d'une décision prise conjointement entre la Codems et l'ACSMS (nouvellement RSS). La Codems payait les frais financiers aux EMS avec 18 mois de retard. Ce paiement, avec 18 mois de retard, faisait l'objet d'un intérêt de 4%. En accord avec l'ACSMS, la décision avait été prise de contracter un emprunt unique pour rattraper ces 18 mois. Actuellement, les frais financiers sont payés la bonne année. Cet emprunt arrivera à échéance en 2022.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Jacques Crausaz, Gibloux, remercie le Comité pour la présentation de ce plan financier, même si cette présentation n'était pas obligatoire. Même s'il s'agit d'un prototype, ce document sera très utile pour sa commune afin de préparer la révision de leur propre plan financier durant cette année 2017. **M. Crausaz** a une question par rapport au SASDS, charges du personnel, et à l'engagement prévu chaque année de 4 EPT. Ce serait intéressant de savoir quel pourcentage représentent ces 4 EPT. M. Crausaz souhaite connaître également combien y a-t-il aujourd'hui d'EPT au SASDS, et durant combien d'années est-il prévu de faire ces engagements, s'agit-il de 10, 20 ans ?

Pour répondre aux questions de M. Crausaz, **M. le Président** l'informe que le SASDS compte 79,5 EPT à fin décembre 2015. Quatre engagements ont été effectués en 2016 et 4 également sont prévus en 2017. L'un des enjeux est le changement de paradigme qui est connu et ancré dans Senior+. Avec l'étude démographique qui a été réalisée, nous devons faire face d'ici quelques années à une augmentation de la population, et à un vieillissement de cette population qui aura besoin de structures médico-sociales spécifiques. Le grand enjeu est, pour toute une série de ces personnes, de pouvoir éviter un placement en EMS grâce à un service plus complet et adéquat à domicile. Le risque serait pour la Codems d'avoir une augmentation des frais financiers si l'on souhaite offrir des places en EMS à toutes les personnes qui en auraient besoin. Une dotation plus complète en matière d'aide et des soins permettrait ainsi d'éviter des placements en EMS et une augmentation des frais financiers. Par contre, il risque d'y avoir une augmentation des indemnités forfaitaires, mais cela limitera l'augmentation des frais financiers. Il est difficile de prévoir la situation dans 5 ans. Par contre, l'étude démographique donne une pyramide des âges. Chaque commune a reçu ce document. Ce document démontre quand il y aura un pic. Le but est d'être plus en adéquation dans l'orientation des personnes en besoin d'une structure spécialisée (appartements protégés, foyer de jour, foyer de nuit, aide et soins à domicile, EMS), d'où le projet d'organe de coordination prévu en 2017.

M. Jacques Pollet relève que la pyramide des personnes âgées de plus de 80 ans passe de 4'000 personnes en 2015 à plus de 6'000 en 2025.

M. le Président propose à chacun de prendre acte de ce plan financier et de revenir dans une année avec un plan actualisé.

M. le Président remercie MM. Pollet et Werro et l'ensemble des collaborateurs qui ont effectué cet exercice d'anticipation.

La parole n'est plus demandée.

5. Désignation de la Fiduciaire pour les comptes 2016 – 2017

Un appel d'offres a été lancé à 9 fiduciaires de la place. Après analyse des offres reçues, le Comité de direction propose de choisir la fiduciaire Fidusar SA à Marly, M. Pierre-Alain Clément, pour un montant annuel TTC de Fr. 12'100.--. Pour rappel, la fiduciaire Fidusar SA s'est occupée de la révision des comptes de l'ACSMS durant ces trois dernières années. Le Comité propose de se limiter aux exercices 2016-2017, et de désigner un nouvel organe de révision avec l'entrée en vigueur de Senior+, ce qui permettra également d'avoir un regard différent.

M. le Président ouvre la discussion et demande si les délégués ont d'autres propositions à formuler.

Comme ce n'est pas le cas, la Fiduciaire Fidusar SA est choisie pour la révision des comptes 2016-2017 du Réseau santé de la Sarine.

6. Elections statutaires – Représentation de Sarine-Nord au Comité de direction

M. le Président rappelle que la région de Sarine-Nord est représentée par 2 personnes au sein du Comité de direction. Il s'agit, à ce jour, de Mme Pascale Michel de Corminboeuf et M. François Vallat de Belfaux. M. François Vallat ayant démissionné du conseil communal de Belfaux, il y a lieu

ce soir de procéder à son remplacement. M. Vallat n'a fait qu'un court passage au sein du Comité de direction, mais il a été très apprécié pour ses larges compétences humaines et sociales.

Les délégués l'applaudissent.

Pour lui succéder, nous avons reçu un courrier de la commune de Belfaux qui propose la candidature de M. Velko Stockel qui a été élu au sein du Conseil communal et qui a pris ses fonctions le 1^{er} octobre 2016. M. Stockel a repris le dicastère de M. Vallat.

M. le Président ouvre la discussion et demande s'il y a des objections par rapport à cette candidature, ou s'il y a d'autres propositions dans la salle.

Comme ce n'est pas le cas, **M. le Président** propose de nommer M. Velko Stockel par acclamation.

7. Divers

M. le Président ouvre la discussion.

M. Diego Frieden, Villars-sur-Glâne, annonce sa nomination récente en qualité de délégué au sein du RSS. M. Frieden a souhaité s'informer et a consulté le site internet du RSS. M. Frieden constate que ce site existe aussi en allemand, mais en l'ouvrant, celui-ci est malheureusement complètement vite. Il souhaiterait savoir si la traduction allemande se concrétisera ou non prochainement.


M. le Président rappelle que la langue officielle du RSS est le français, mais que nous avons prévu de travailler sur la version allemande, cela suit son cours. Celle-ci sera toutefois un peu « plus light ».

M. François Vallat tient à exprimer ses remerciements pour la confiance qui lui a été donnée lors de son élection au mois de juin. Même si les tâches au sein du Comité de direction ou au sein du Conseil communal de Belfaux étaient intéressantes, il y a parfois des décisions à prendre dans la vie. M. Vallat remercie les membres du Comité de direction pour le plaisir qu'il a eu à travailler avec eux sur un certain nombre de dossiers.

M. le Président communique d'ores et déjà que la prochaine assemblée des délégués du RSS est fixée au **mercredi 31 mai 2017, à 17h30**.

Au terme de cette assemblée, **M. le Président** tient à remercier chaleureusement l'ensemble des collaborateurs de la direction générale, les priant de diffuser ces remerciements à l'ensemble des collaborateurs du RSS (plus de 350). Il prie les délégués de les applaudir. Les délégués sont invités à un petit apéritif.

La parole n'étant plus demandée, **M. le Président** lève la séance à 18h45.


Le Président
Carl-Alex Ridoré, Préfet


La Secrétaire au procès-verbal
Mireille Gross


Le Secrétaire
Jacques Pollet